Royaume du Maroc
Ministère de L'Intérieur
Province d'el Jadida
Commune Territoriale zaouiat saiss

DECISION D'ANNULATION DU BON DE COMMANDE N° : 43/2026

Le président de la commune Zaouiat saiss :

- Vu le décret N° 2-22-431 du 15 CHAABANE 1444 (08 mars 2023)
- Vu le bon de commande N° 42/2026 achat de véhicule ambulance équipée
- Erreur matérielle constatée au niveau de la date d'ouverture des plis, suite à une incohérence entre la plateforme électronique et le bon de commande.

Décide :

Article 1 : le bon de commande N°**43/2026** cité ci-dessus est annulé pour vice de procédure.

Article 2 : le bon de commande est relancé sous n° **44/2026**.

Fait à Zaouiat Saiss le : 17/11/2026

Président de la commune :

